



Publié par le Centre International  
de Référence pour les droits de l'enfant  
privé de famille

# Bulletin mensuel

## EDITORIAL

### De l'importance des échanges de bonnes pratiques et d'outils entre professionnels des services de prise en charge alternative

*A travers ce bulletin, le SSI souhaite encourager et soutenir les échanges de bonnes pratiques et d'outils entre professionnels, notamment à travers la diffusion de rapports, de recherches et de guides publiés ces derniers mois.*

Dans sa pratique quotidienne, chaque professionnel est confronté à la nécessité de se tenir informé des avancées et réflexions éthiques (voir p.8), théoriques (voir p.4 et p.7), juridiques (voir p. 3) et sociales (voir p.5), afin de s'en nourrir et de les adapter à sa réalité pour assurer des services et un soutien de qualité. Ces échanges permettent aux professionnels de garder un regard critique sur leur pratique professionnelle pour répondre au plus près aux besoins des enfants bénéficiant de protection de remplacement, à travers la mise en œuvre d'outils sans cesse renouvelés et adaptés aux réalités actuelles. La compréhension des nouveaux phénomènes, tel que l'impact des nouvelles technologies dans la pratique des professionnels (voir p.5 et p.8), ainsi que le partage d'outils innovants (voir p.4 et p.7) sont fondamentaux.

### Investir dans la formation des professionnels

La nécessité de consacrer des ressources humaines et financières sur cette question a maintes fois été répétée, notamment par le Comité des Droits de l'Enfant. Il est donc également de la responsabilité des institutions, des ONGs et des gouvernements de soutenir la formation continue de leurs employés. Les services gouvernementaux et non-gouvernementaux de protection de l'enfance ne bénéficient le plus souvent pas de soutien adéquat pour la formation des professionnels, une situation qui s'est encore aggravée depuis la crise économique de 2008. On peut également regretter que les donateurs privés soient encore peu enclins à soutenir financièrement des projets dont la formation constitue la part essentielle, l'impact de ces derniers étant difficilement « mesurable ».

Pourtant, des alternatives peu coûteuses permettent aux professionnels d'échanger et se tenir informés. La participation à des réseaux nationaux, régionaux et internationaux est une manière efficace de faciliter la transmission des connaissances, des pratiques et des outils, tout en permettant la capitalisation des expériences. Parmi

N° 185

SEPTEMBRE 2014

## SOMMAIRE

### EDITORIAL

De l'importance des échanges de bonnes pratiques et d'outils entre professionnels des services de prise en charge alternative **1**

### ACTEURS

Australie, Espagne, Guinée et Royaume-Uni **3**

### BREVES

HCR: Augmentation exponentielle du nombre d'enfants du Honduras, du Guatemala, du Salvador et du Mexique en besoin de mesures de protection internationales **3**

### LEGISLATION

Europe : La CEDH se prononce sur la reconnaissance d'un jugement établissant un lien de filiation des enfants issus d'une gestation pour autrui (GPA) **3**

### PRATIQUE

Le modèle de « base de sécurité » promeut l'attachement et la résilience dans le cadre des familles d'accueil et de l'adoption **4**

### RESSOURCES INTERDISCIPLINAIRES

Seconde partie du rapport sur l'impact de l'internet sur l'adoption **5**

Garantir les droits des enfants : Un guide destiné aux professionnels exerçant dans le domaine de la prise en charge alternative **7**

Les médias sociaux et la pratique du travail social : Nouveau guide publié au Québec **8**

### FORUM DES LECTEURS

Réflexion autour du terme « abandon » **9**

### CONFERENCES ET COURS

France, Pays-Bas, Royaume-Uni **10**



32 Quai du Seujet ■ 1201 Genève ■ Suisse  
irc-cir@iss-ssi.org ■ www.iss-ssi.org

les réseaux internationaux et régionaux spécialisés sur les questions des enfants privés de famille et de la protection de remplacement, il est à mentionner le Better Care Network (BCN), Family for Every Child, Child Rights Connect ou encore RELAF<sup>1</sup>; de même que les bulletins en ligne spécialisés comme ceux du BCN, du CRIN ou de Terre des hommes child protection in Europe<sup>2</sup>.

### L'appel du SSI

A travers son mandat, le SSI vise à faciliter la diffusion d'informations et à favoriser les échanges entre professionnels et organisations. Le SSI intervient à différents niveaux, tous complémentaires, qui permettent d'informer, de partager, de diffuser et de promouvoir des bonnes pratiques et des outils en soutenant les professionnels à travers le monde. Les derniers projets développés répondent d'ailleurs à des besoins spécifiques de diffusion de connaissance et de bonnes pratiques, notamment avec le projet « *Un autre futur est possible pour les enfants handicapés en institutions* »<sup>3</sup> qui offre des formations, a développé des outils spécifiques (guide pour les professionnels travaillant avec les enfants handicapés et carnet de vie pour les enfants<sup>4</sup>) et qui favorise les échanges de bonnes pratiques entre institutions. A travers le développement et la diffusion de différents guides en collaboration avec d'autres organisations partenaires et/ou groupes d'experts internationaux spécialisés en la matière, tels que les guides *En marche vers la mise en œuvre des « Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants »*<sup>5</sup> et *Résoudre les conflits familiaux : Un Guide pour la médiation familiale internationale*<sup>6</sup>, le SSI veut développer la mise en œuvre de bonnes pratiques au niveau international afin d'assurer le respect des droits des enfants. Au-delà de ces projets spécifiques, le SSI a développé une expertise dans plusieurs domaines (médiation, adoption internationale, enfants privés de famille, enfants handicapés en institution, etc.) et intègre à la fois des services d'informations (bulletin mensuel), de recherche et d'évaluation des pratiques des pays en ce qui concerne les systèmes de protection de l'enfance, les politiques de protection de remplacement ou les procédures liées à l'adoption internationale.

**Ainsi, à l'occasion de ce bulletin, le SSI aimerait lancer un appel à tous les professionnels pour que vous n'hésitez pas à partager les documents, articles, livres, rapports, comptes-rendus, matériel de formation, thèses, initiatives innovatrices et pertinentes dans la prise en charge des enfants privés de famille que vous jugerez pertinents et que nous pourrions, selon les disponibilités de chaque bulletin, diffuser auprès de tous les lecteurs. L'échange d'expériences et de connaissances, les contacts, le dialogue et la collaboration entre professionnels d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux à travers le monde est essentielle afin d'assurer la meilleure protection possible des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant.**

L'équipe du SSI/CIR  
Septembre 2014

---

### Références:

<sup>1</sup> Better Care Network: <http://www.bettercarenetwork.org/bcn/>; Family for Every Child: <http://www.familyforeverychild.org/>; Child Rights Connect: <http://www.childrightsconnect.org/>; Red Latinoamericano de Acogimiento familiar (RELAF): [http://www.relaf.org/elproyecto\\_fr.html](http://www.relaf.org/elproyecto_fr.html).

<sup>2</sup> Child Rights Information Network (CRIN): <https://www.crin.org/>; Terre des hommes child protection in Europe: <http://tdh-childprotection.org/>.

<sup>3</sup> Pour plus d'informations sur ce projet: <http://www.iss-ssi.org/2009/index.php?id=149>.

<sup>4</sup> Ces deux ouvrages sont en cours de finalisation et seront bientôt disponibles et présentés dans un prochain bulletin.

<sup>5</sup> Cantwell, N.; Davidson, J.; Elsley, S.; Milligan, I.; Quinn, N. ; *En marche vers la mise en œuvre des « Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants »*, UK: Centre for Excellence for Looked After Children in Scotland, 2012. La version du guide en anglais, français, espagnol, russe, italien et mandarin est disponible gratuitement sous: <http://www.alternativecareguidelines.org>.

<sup>6</sup> Caratsch C., *Résoudre les conflits familiaux : Un Guide pour la médiation familiale internationale*, SSI, 2014. Guide disponible en anglais et en français auprès du SSI : [http://www.iss-ssi.org/venteonline/?id\\_lang=2](http://www.iss-ssi.org/venteonline/?id_lang=2).

## ACTEURS

- **Australie, Espagne, Guinée et Royaume-Uni** : Ces pays ont mis à jour les coordonnées de leurs Autorités Centrales.
- **Australie, Espagne**: Ces pays a mis à jour la liste de leurs organismes agréés d'adoption.

*Source* : Conférence de La Haye de Droit International Privé,  
[http://www.hcch.net/index\\_fr.php?act=conventions.publications&dtid=43&cid=69](http://www.hcch.net/index_fr.php?act=conventions.publications&dtid=43&cid=69)

## BREVES

### Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies : Augmentation exponentielle du nombre d'enfants du Honduras, du Guatemala, du Salvador et du Mexique en besoin de mesures de protection internationales

En juillet 2014, le HCR a publié un rapport sur les enfants non-accompagnés et séparés originaires du Salvador, du Honduras, du Guatemala et du Mexique, intitulé « *Children on the run* ». Ce rapport suit une augmentation spectaculaire en 2011 du nombre de ces enfants qui cherchaient refuge aux Etats-Unis, pour arriver à un total de 21'537 enfants appréhendé par les gardes-frontières américains en 2013. Afin de mieux comprendre cette situation, le HCR a lancé une étude et mené des entretiens individuels avec 404 enfants non-accompagnés ou séparés (environ 100 de chacun des 4 pays) et analysé leurs réponses afin de mieux comprendre pourquoi ces enfants quittaient leur pays d'origine et si certains devraient bénéficier de mesures de protection internationales. L'étude a démontré que 58% des enfants interrogés avaient quitté leur pays pour des raisons liées à des questions de protection, principalement à la violence par des acteurs du crime organisé et à la violence domestique. Les enfants du Mexique mentionnaient en plus régulièrement la question du recrutement et de l'exploitation par l'industrie criminelle du trafic d'être humains. Compte tenu du taux extrêmement élevé d'enfants identifiés en besoin actuel ou potentiel de protection, le rapport préconise que « les besoins de protection de tous les enfants non-accompagnés et séparés de ces quatre pays doivent être examinés » afin que ces enfants ne soient pas renvoyés dans leurs pays vers des situations dangereuses ou violentes.

Rapport complet et résumé en anglais et en espagnol disponibles sous : <http://www.unhcrwashington.org/children/reports>

## LEGISLATION

### Europe: La CEDH se prononce sur la reconnaissance d'un jugement établissant un lien de filiation des enfants issus d'une gestation pour autrui

En juin 2014, la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) a jugé que l'Etat français outrepassait sa marge d'appréciation en refusant de reconnaître la filiation des enfants issus d'une GPA effectuée aux Etats Unis<sup>1</sup>.

Deux couples français, rencontrant des problèmes d'infertilité, ont conclu une convention de GPA avec deux mères porteuses aux Etats Unis. Les embryons provenaient des gamètes des deux maris. Après l'établissement de la filiation des enfants par jugement des tribunaux américains, les parents ont voulu transcrire les actes de naissance sur les registres de l'état civil français, mais se sont vu refuser l'enregistrement aux motifs qu'une convention de GPA contrevenait aux principes d'ordre public de l'indisponibilité du corps humain et de l'état des personnes.

#### La filiation composante de l'identité

La CEDH a constaté une violation par les tribunaux français de l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme, relatif au respect de la vie privée. Rappelant que cet article exige que chacun puisse établir les détails de son identité, y compris sa filiation, la Cour a retenu que la position de la jurisprudence française laissait les enfants dans une situation d'incertitude juridique, alors même qu'ils étaient issus des gamètes de chaque mari. Ils ne pouvaient dès lors pas bénéficier de la nationalité

de leurs parents ni des droits de succession légaux.

### Reconnaissance des enfants issus d'une GPA

Le souhait de la France de décourager ses ressortissants de recourir à l'étranger à une méthode de procréation prohibée sur son territoire n'a, selon la Cour, pas le même poids que le droit à la filiation biologique faisant partie de l'identité de l'enfant. Pour la Cour, la France a

**Il est intéressant de noter que la décision de la CEDH a été prise à l'unanimité, alors même qu'elle touche un sujet très sensible et controversé. Il n'existe pas encore de consensus en Europe ni sur la légalité de la GPA ni sur la reconnaissance juridique du lien de filiation entre les parents d'intention et les enfants conçus par ce biais à l'étranger. La CEDH n'ordonne pas de légaliser la GPA, mais il reste à voir si la décision ne produit pas le même effet<sup>2</sup>.**

#### Source:

<sup>1</sup> *Affaire Labassee c. France* (Requête N° 65941/11), arrêt disponible à:

[http://hudoc.echr.coe.int/sites/eng/pages/search.aspx?i=001-145180\\*#{%22itemid%22:\[%22001-145180\\*%22\]}](http://hudoc.echr.coe.int/sites/eng/pages/search.aspx?i=001-145180*#{%22itemid%22:[%22001-145180*%22]})

<sup>2</sup> Un exemple en est la reconnaissance en Suisse de couples homoparentaux comme parents d'enfants né de GPA par les Tribunaux des cantons de Zoug et de St-Gall.

## PRATIQUE

### Le modèle de “base de sécurité” promeut l'attachement et la résilience dans le cadre des familles d'accueil et de l'adoption

*Ce guide, rédigé par Gillian Schofield et Mary Beek et publié par BAAF, explique et applique les derniers courants de pensées sur l'importance des relations familiales pour le développement des enfants. Il s'adresse au monde des familles d'accueil et de l'adoption*

La “Base de Sécurité” est un modèle, de prise en charge dans le cadre des familles d'accueil et de l'adoption, qui est basé sur les théories de l'attachement et de la résilience tout en s'inspirant de recherches relatives au placement des enfants. Offrir une base de sécurité est essentiel pour la réussite des relations familiales. Ce guide a pour objectif de soutenir les parents, les travailleurs sociaux et les autres professionnels impliqués dans tous les aspects liés aux familles d'accueil et aux pratiques d'adoption. Il fournit un cadre précieux qui peut aider les enfants à développer leur potentiel.

#### Concepts d'attachement et de résilience

Tous les enfants ont besoin de se sentir en sécurité dans les relations qu'ils entretiennent avec les adultes qui s'occupent d'eux. Lorsque des enfants n'ont pu bénéficier de liens parentaux attentionnés, qui favorisent le

outrepassé sa marge d'appréciation en interdisant non seulement la reconnaissance du lien biologique des enfants avec le père d'intention par transcription de l'acte de naissance des enfants, mais également par la consécration d'un tel lien par voie d'une reconnaissance de paternité ou de l'adoption.

sentiment de sécurité et la résilience, ils éprouveront des difficultés pour faire confiance à autrui et se battront avec la gestion de leurs sentiments et de leur comportement. Pour les enfants, devenir résilients signifie développer la capacité de composer avec l'adversité et de faire face aux défis de l'avenir en gardant espoir, confiance et compétence. Les facteurs qui sont liés à la résilience, parmi lesquels l'estime de soi, sont associés à la sécurité de l'attachement.

La plupart des enfants qui sont placés en famille d'accueil ou adoptés suite à un placement institutionnel ont vécu des relations parentales dommageables. Par conséquent, ils doivent apprendre, par le biais de l'attachement, à se sentir en sécurité.

Les modèles d'attachement représentent les manières de penser et les stratégies comportementales que les enfants développent afin de se sentir en sécurité et de maximiser leurs



opportunités pour recevoir de la protection. Le guide présente des exemples de modèles d'attachement sécurisant et insécurisant. La théorie de l'attachement tend à suggérer que des enfants pris en charge par une personne attentionnée, constante et fiable peuvent modifier leurs attentes initiales. Par conséquent, le rôle des adultes qui peuvent offrir une base de sécurité dans l'éducation est essentiel.

### Modèle de Base de Sécurité

Comme mentionné précédemment, bon nombre d'enfants placés adoptent des comportements caractéristiques de modèles d'attachement insécurisant, ce qui indique une absence de base de sécurité.

Le guide explique que la base de sécurité a cinq dimensions: disponibilité, qui aide l'enfant à avoir confiance; sensibilité, qui aide l'enfant à gérer ses sentiments; l'acceptation, qui aide l'adulte en charge de l'enfant à construire l'estime de soi de ce dernier; la coopération, qui aide l'enfant à se sentir efficace; l'appartenance familiale, qui aide l'enfant à connaître le sentiment d'appartenance. Ensuite, le guide donne des exemples concrets pour chaque dimension afin de favoriser la base de sécurité des enfants: l'éducation quotidienne, la manière d'entretenir le lien lorsque l'adulte et l'enfant sont séparés ainsi que des jeux et des activités. Par exemple, il est essentiel, pour construire son estime de soi, que l'enfant

commence à penser "Je suis accepté et valorisé pour qui je suis. Je ne dois pas être parfait pour être aimé et valorisé". Pour atteindre ce résultat, les adultes en charge des enfants peuvent, parmi beaucoup d'autres choses, féliciter l'enfant pour la réalisation de petites tâches et responsabilités, encourager l'enfant à dessiner, peindre ou jouer de la musique pour exprimer ce que cela lui fait d'être fier de lui-même, favoriser les activités que l'enfant apprécie et dans lesquelles il excelle, aider l'enfant à gérer ses sentiments lorsqu'il gagne ou perd et utiliser un langage positif.

### Comment utiliser ce modèle de base de sécurité?

Il est important de noter que le guide s'applique aux enfants et aux adolescents. La transition vers l'âge adulte nécessitera toute une gamme de compétences et ressources personnelles, cognitives et émotionnelles, telles que le soutien extérieur des familles, des amis et parfois de professionnels. Ce guide montre comment évaluer de potentielles familles d'accueil et de futurs adoptants et examine la capacité d'adultes en charge d'enfants à leur offrir une base de sécurité dans leur éducation. Il montre également comment soutenir les adultes en charge d'enfants et comment évaluer et analyser le développement d'enfants placés et adoptés.

**Le SSI/CIR réserve un chaleureux accueil à cette publication, très concrète, et la recommande à tous les professionnels actifs dans le domaine de l'adoption et des familles d'accueil. Ce guide inclut un DVD qui nous fournit des exemples pour illustrer chacune des cinq dimensions de la Base de Sécurité, telles que décrites par les familles d'accueil, les adoptants et les jeunes gens.**

#### Source:

Schofield G., Beek M., *The secure base model, promoting attachment and resilience in foster care and adoption*, BAAF, 2014, disponible en anglais sous: [www.baaf.org.uk](http://www.baaf.org.uk)

## RESSOURCES INTERDISCIPLINAIRES

### Seconde partie du rapport sur l'impact de l'Internet sur l'adoption

*En décembre 2013, une année après son premier rapport concernant les conséquences de l'Internet sur les pratiques d'adoption<sup>1</sup> (voir Bulletin mensuel n°173), l'Institut pour l'adoption Evan B. Donaldson a publié les résultats d'une étude étendue effectuée auprès de plus de 2000 personnes adoptées, parents adoptifs et parents biologiques.*

Le rapport publié par l'Institut pour l'adoption Evan B. Donaldson, intitulé *Untangling the web II, a research based roadmap for reform<sup>2</sup>*, présente

les résultats, conclusions et recommandations émanant de l'étude actuelle la plus complète concernant l'impact de l'Internet, et des médias



sociaux en particulier, sur l'adoption en tant qu'institution, processus et réalité quotidienne de millions de personnes. Cette recherche menée à l'échelle nationale (comprenant également quelques réponses de l'étranger) consistait en une enquête étendue à plus de 2000 parents adoptifs, personnes adoptées, parents biologiques/d'origine, et professionnels de l'adoption. Parmi les faits observés, on voit que la répercussion principale de l'Internet touche la recherche et la connexion pour les parents et enfants en situation d'adoption « fermée ».

### Résumé et principaux résultats

Sur la base de ces témoignages, le rapport présente les aspects positifs et négatifs de l'utilisation d'Internet par toutes les personnes impliquées dans l'adoption. Les auteurs de ce document montrent que l'Internet a largement accru la commercialisation de l'adoption ainsi que les risques auxquels sont exposés les parents attendant un enfant et les parents adoptifs potentiels. Les premiers décrivent l'existence de sites web ciblant activement les femmes enceintes et les incitant à donner leur enfant à l'adoption. Les seconds reçoivent des informations frauduleuses ou trompeuses sur la procédure d'adoption. Le rapport insiste également sur le fait que la majorité des professionnels ne bénéficient d'aucune formation sur l'utilisation de l'Internet dans l'adoption.

Cependant, les auteurs de l'étude soulignent les nombreuses opportunités que crée l'Internet :

- il représente une source inestimable de partage et de lien pour les parents adoptifs, les parents biologiques et les personnes adoptées ;
- il élargit les possibilités de recherche des membres de la famille d'origine par les personnes adoptées ;
- il permet des échanges réguliers et rapides entre les membres de la famille adoptive et de la famille biologique. Les personnes concernées semblent apprécier le « contact distancié » que l'Internet procure, moins intrusif. Le rapport montre que les parents biologiques se sentent plus impliqués dans la vie de leurs enfants.
- Cette nouvelle technologie constitue également un moyen précieux, pour les personnes adoptées comme pour les parents biologiques, de partager leurs difficultés et

problèmes avec d'autres personnes vivant des situations similaires.

Il est intéressant de noter que très peu de participants à l'étude ont rapporté que l'Internet avait entraîné des comportements intrusifs et malvenus.

### Recommandations

Le rapport présente des centaines de commentaires venant des participants à l'enquête et suggère de nombreuses manières d'assurer une pratique éthique dans le domaine de l'adoption. Parmi les recommandations formulées par l'Institut, on note en particulier les éléments suivants :

- les responsables gouvernementaux à l'échelle nationale et fédérale, les législateurs et les autorités judiciaires, en coordination avec les principales entreprises liées à l'Internet, devraient travailler avec les experts en matière d'éthique de l'adoption et les organisations œuvrant dans ce domaine afin de mettre en place des standards de bonnes pratiques ;
- les responsables dans le secteur de l'adoption et dans celui du placement en famille d'accueil devraient coopérer dans l'objectif de créer une campagne de sensibilisation quant à l'impact de l'Internet et des médias sociaux, mais aussi afin de mettre sur pied des programmes de formations et autres instruments destinés aux professionnels ;
- les professionnels de l'adoption doivent informer les personnes adoptées, les parents adoptifs potentiels/futurs et les parents biologiques que la plupart des adoptions, sinon toutes, peuvent un jour être « ouvertes », quelle que soit la manière dont elles ont commencé. Dans le cadre de ce processus, les professionnels doivent fournir à toutes les personnes concernées les informations et ressources concernant l'ouverture de l'adoption, la manière d'aborder les relations, et autres sujets relatifs à ces questions.
- Etant donné les préoccupations face à la fraude, à la commercialisation et à la manipulation, il importe de mettre en place – en coordination avec les autorités judiciaires, les fournisseurs de services web et les organisations d'adoption éthique – des systèmes permettant de mieux informer les

consommateurs et le public à propos des différences entre les multiples types de services d'adoption basés sur internet. Il est absolument essentiel d'expliquer les différences qui existent entre les agences caritatives – à but non

lucratif, exemptes d'impôts et autorisées – et les organisateurs/intermédiaires qui ne sont soumis à aucune exigence professionnelle en matière d'éthique et à aucune loi/règlementation suffisamment protectrice.

**Le SSI/CIR accueille très favorablement cette seconde partie, très concrète, de la publication lancée par l'Institut Evan B. Donaldson, et en recommande la lecture à tous les professionnels travaillant dans le domaine de l'adoption et du placement en famille d'accueil. Les témoignages des parents et des enfants sont particulièrement instructifs. Nous nous réjouissons à l'idée de lire le « *Guide to Internet Use in Adoption* » (*Guide d'utilisation de l'Internet dans l'adoption*), qui sera publié prochainement afin de soutenir les parents et les professionnels.**

**Source:**

<sup>1</sup> Howard, J. A., *Untangling the web – The Internet's transformative impact on adoption*, Policy and Practice Perspective, Evan B. Donaldson Adoption Institute, Décembre 2012,

[http://www.adoptioninstitute.org/publications/2012\\_12\\_UntanglingtheWeb.pdf](http://www.adoptioninstitute.org/publications/2012_12_UntanglingtheWeb.pdf).

<sup>2</sup> Whitesel Amy, Howard, J. A., *Untangling the web II – a research based roadmap for reform*, Policy and Practice Perspective, Evan B. Donaldson Adoption Institute, Décembre 2013,

[http://www.adoptioninstitute.org/publications/2013\\_12\\_UntanglingtheWeb2.php](http://www.adoptioninstitute.org/publications/2013_12_UntanglingtheWeb2.php)

## **Garantir les droits des enfants: Un guide destiné aux professionnels exerçant dans le domaine de la prise en charge alternative**

*Ce guide et cette boîte à outils, rédigés par SOS Villages d'Enfants et le Conseil de l'Europe en 2013, offrent des approches concrètes pour améliorer la pratique des travailleurs sociaux et celle des personnes actives dans le domaine de la prise en charge. Il accompagne "Discover your rights" (Découvre tes droits), un livret qui informe les enfants ainsi que les jeunes sur leurs droits et leur montre ce que cela signifie concrètement.*

Ce guide est basé sur des consultations nationales relatives à des expériences réelles de travailleurs sociaux, de jeunes pris en charge, d'intellectuels, de ministères sociaux et de médiateurs pour enfants en Albanie, en Croatie et en Estonie. Il cherche à démontrer aux professionnels sociaux et à ceux actifs dans le secteur de la prise en charge que le recours à une approche basée sur les droits des enfants dans l'exercice quotidien de leur travail améliore l'expérience de la prise en charge pour l'enfant et de sa propre pratique pour le professionnel. Les droits des enfants placés en prise en charge alternative doivent être au centre de tous les processus de prise en charge.

### **Les droits des enfants et les principes directeurs**

Le guide explique que les droits des enfants consistent en la survie, le développement, la protection et les droits de participation, basés sur les législations et les politiques nationales ainsi

que sur les documents internationaux. Ces droits établissent des normes minimales qui doivent être respectées peu importe la manière dont une personne s'est comportée. Le guide rappelle également l'importance capitale de la famille d'origine.

La participation de l'enfant dans la prise de décisions le concernant est primordiale. Cela implique du temps et de la patience de la part des travailleurs sociaux. Les enfants doivent être informés, ils devraient pouvoir s'exprimer et avoir la possibilité d'être entendus. Les avis des enfants doivent être pris en considération et ils doivent recevoir un retour d'information sur leurs avis. Le principe de non-discrimination signifie que des caractéristiques non-significatives ne devraient pas constituer une raison de traiter un enfant différemment mais que des différences doivent être prises en compte pour soutenir l'enfant d'une manière appropriée. Les enfants devraient être protégés

"Etre respecté et écouté crée une ambiance conviviale entre les travailleurs sociaux et nous".

Un jeune placé en prise en charge alternative en Albanie



contre les menaces et les dangers extérieurs. Enfin, dans toutes les décisions concernant les enfants, leurs meilleurs intérêts doivent primer.

### De la maison à la prise en charge et la phase de prise en charge

Il existe quatre processus menant à la prise en charge: le processus de prise de décision, le processus de sélection, la transition mentale (émotionnelle et psychologique), le processus de planification (le développement d'un programme de prise en charge individualisée). Le guide rappelle qu'il est essentiel que l'enfant sache ce qu'il se passe à chaque étape et fournit une liste de questions qui doivent absolument avoir été abordées avec l'enfant à chaque étape. La décision de recourir à la prise en charge de l'enfant doit rester une exception, basée sur une évaluation rigoureuse, garantissant à l'enfant la pleine jouissance de ses droits fondamentaux et le respect de ses meilleurs intérêts. Un environnement approprié pour la prise en charge implique que les meilleures options ont été explorées et que la famille a été maintenue informée.

**Le SSI/CIR recommande vivement cette boîte à outils à tous les professionnels parce qu'elle propose des aspects très pratiques quant aux droits des enfants, y compris des aide-mémoire, des illustrations, des témoignages et des exemples très détaillés. Ce guide n'engendre pas de travail supplémentaire mais il propose une perspective différente pour le travail entrepris par les professionnels.**

#### Source:

<sup>1</sup> Disponible en anglais: [http://www.coe.int/t/dg3/children/childrenincare/DraftSecuringRights\\_en.pdf](http://www.coe.int/t/dg3/children/childrenincare/DraftSecuringRights_en.pdf)

<sup>2</sup> Disponible en anglais: <http://www.coe.int/t/dg3/children/childrenincare/C&YP%20IN%20CARE-ANGLAIS%28web%29.pdf>

## Les médias sociaux et la pratique du travail social: Nouveau guide publié au Québec

*En janvier 2014, l'association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux (ACTS) a publié un guide relatif à l'utilisation des médias sociaux dans le cadre de la pratique du travail social.*

Le but de cet outil est de se pencher sur certains défis et considérations d'ordre déontologique qui se posent aux travailleurs sociaux lors du recours aux médias sociaux dans le cadre de leur pratique. Il s'appuie sur le Code de déontologie de l'ACTS et les lignes directrices pour une pratique conforme à la déontologie, tous deux publiés en 2005.

### Risques potentiels et références au Code de déontologie

Les travailleurs sociaux sont confrontés à des questions très concrètes, telles que: Devrait-on

L'implication et la participation de l'enfant dans la sélection du milieu de prise en charge sont essentielles. Le guide aborde de manière détaillée ce que sont l'écoute et le dialogue authentiques, ce qui implique de connaître l'enfant et d'avoir gagné sa confiance. A cette fin, un aide-mémoire listant les critères du meilleur environnement pour l'enfant est proposé. Enfin, le programme de prise en charge devrait être un "document évolutif" parce que les besoins de l'enfant changeront.

Le processus de planification doit inclure des objectifs de sécurité, de protection, de développement et d'égalité. La phase de prise en charge doit être basée sur les droits des enfants et inclure le respect, la protection, l'égalité et l'écoute. Il est également toujours important d'équilibrer la sécurité avec les points de vue de l'enfant. La fin de la prise en charge devrait également être planifiée. Les points essentiels sont la participation, le logement, la formation, l'emploi, la santé, le bien-être et l'information

suivre un « client » (terme utilisé au Québec) sur les réseaux sociaux? Peut-on afficher sur une page Facebook une information relative au travail avec un client? Peut-on utiliser des témoignages de clients postés sur des sites Web professionnels?

**Le respect de la dignité et de la valeur inhérente des personnes (valeur 1 du Code de déontologie),** implique, entre autres, que le travailleur social considère en priorité l'intérêt supérieur de ses clients, tout en tenant compte des intérêts des autres personnes concernées.





Son intervention dans les affaires personnelles des clients doit se limiter aux questions en rapport avec les services fournis.

**L'intégrité dans l'exercice de la profession (valeur 4)** implique que le travailleur social maintienne des limites professionnelles appropriées tout au long de la relation professionnelle et même au-delà. Le travailleur social doit éviter les conflits d'intérêts qui peuvent entraver sa discrétion professionnelle et son jugement impartial.

**La confidentialité dans l'exercice de la profession (valeur 5)** signifie que le travailleur social doit prendre soin de ne pas discuter d'informations confidentielles dans des endroits publics ou semi-publics. Il a le devoir de prendre les précautions nécessaires pour assurer et préserver la confidentialité des renseignements qui lui sont transmis. Il est ainsi conseillé à un travailleur social de ne jamais poster d'information relative à un client sur les médias sociaux.

**La compétence dans l'exercice de la profession (valeur 6)** signifie que le travailleur social a le devoir, s'il recourt aux médias sociaux dans sa pratique, de posséder les connaissances nécessaires quant à leur fonctionnement afin d'être en mesure d'en discerner les risques et les avantages.

**Comme le mentionne le guide de l'ACTS, les questions relatives à l'usage des médias sociaux par les travailleurs sociaux sont liées à l'éthique. Il est dès lors difficile de trancher clairement. Il appartient donc à chaque travailleur social de forger son propre jugement, de s'informer régulièrement auprès des organismes de réglementation et d'entretenir le dialogue avec ses collègues et ses clients.**

**Source:**

*Les médias sociaux et la pratique du travail social*, Association Canadienne des Travailleuses et Travailleurs Sociaux, 2014. Disponible en français sous : <http://www.casw-acts.ca/sites/default/files/Les%20m%C3%A9dias%20sociaux%20et%20la%20pratique%20du%20travail%20social.pdf>

## Stratégie de gestion des risques

Pour réduire les risques liés à l'usage des médias sociaux, le travailleur social peut prendre plusieurs mesures telles que:

- consulter ses collègues et élaborer des stratégies communes visant à atténuer les risques;
- s'assurer que les informations relatives à ses clients demeurent privées;
- suivre une formation professionnelle continue;
- se familiariser avec le fonctionnement des médias sociaux et s'assurer que les paramètres de confidentialité les plus élevés ont été installés;
- documenter ses discussions avec le client concernant les médias sociaux (par exemple évoquer la façon dont il a traité la demande d'un client de l'ajouter à sa liste d'amis);
- documenter le fait d'avoir obtenu de l'information au sujet d'un client par le biais d'un média social;
- connaître son propre profil en ligne, savoir ce qui est dit à son sujet;
- s'assurer que son client a bien compris sa propre politique professionnelle en matière de média social.

## FORUM DES LECTEURS

### Réflexion autour du terme « abandon »

*Suite à la présentation dans notre bulletin n°178 de janvier 2014 de la recherche sur les différentes pratiques européennes concernant l'abandon et sa prévention et afin de soutenir et enrichir le point de vue de Bertrand Rouiller présenté dans le forum des lecteurs du bulletin 180 de mars-avril 2014 (p.12), voici ci-après la réflexion proposée par deux de nos lectrices.*

« Nous sommes une équipe d'intervenantes et nous offrons des services en pré et post adoption

internationale. Dès la mise sur pied de notre programme spécialisé en 2001, nous avons observé à quel point le mot « abandon » était



galvaudé, autant sur le plan du langage courant que de la littérature ou en termes juridiques. En tant que cliniciennes, cet usage banalisé a provoqué immédiatement en nous un malaise, nous amenant à réfléchir à la question, « Comment un enfant peut-il se construire une identité saine basée sur un abandon? ». Selon nous, il est primordial de changer la représentation mentale élaborée par l'enfant adopté autour de ses parents de naissance et de son pays d'origine car la plupart du temps, cette image est celle d'un enfant qui n'est ni aimable, ni attirant et que c'est pour cette raison qu'il a été « abandonné ». Ajoutons à cela que parler d'abandon, c'est porter un jugement de valeur sur les parents de naissance. C'est également placer les parents adoptifs sur un piédestal en les présentant comme des « sauveurs »; sous-entendant qu'ils sont les « bons » et que les parents biologiques sont les « méchants ». Or, on sait que l'enfant adopté se développe à partir de ses deux paires de parents.

Afin d'aider l'enfant adopté à surmonter son sentiment d'avoir été abandonné et rejeté, il est important de recadrer l'expérience d'adoption en un geste de protection compte-tenu des circonstances de vie qui poussent des parents à devoir se **séparer** de leur enfant; que ce soit à travers un consentement de leur part, en laissant l'enfant dans un endroit public sous le couvert de l'anonymat ou par le biais d'un organisme de protection de l'enfance. Le but est d'amener cet

enfant à élaborer son histoire de vie de sorte qu'elle soit cohérente et lui offre un sentiment de continuité en reliant le passé et le présent afin d'éviter qu'il y ait fragmentation entre le moi avant l'adoption et celui après. L'enfant a besoin de sentir un partenariat entre ses deux paires de parents, même s'il est symbolique.

Nous pouvons observer l'impact de cette approche et en reconnaître son efficacité. Les enfants se sentent protégés, valorisés et éprouvent même un sentiment de fierté d'avoir plusieurs parents, pays, cultures. Ils peuvent relier leurs différents vécus et ils se sentent généralement apaisés puisqu'ils n'ont pas à choisir entre les deux. Ils peuvent alors mieux s'épanouir. De leur côté, les parents adoptifs se sentent plus à l'aise face à l'histoire de leur enfant. Ils sont plus sensibles par rapport aux parents de naissance, à ce qui a pu les amener à se séparer de leur enfant. Ils savent qu'ils ont à gérer le sentiment d'abandon ressenti par l'enfant et ils se sentent mieux outillés et plus à l'aise puisque l'ambiguïté reliée à l'histoire d'adoption s'amenuise pour faire place à plus de clarté.

**L'adoption a pour objectif d'enrichir la vie de l'enfant et non pas de le faire sentir comme indésirable. »**

**Note:** Domenica Labasi et Hélène Duchesneau se sont exprimées en tant que membres de l'équipe pluridisciplinaire du CSSS Jeanne-Mance, service public qui relève du ministère de la santé et des services sociaux au Québec et qui offre des services spécialisés en adoption internationale.

## CONFERENCES, SEMINAIRES, COLLOQUES ET COURS A VENIR

- **France:** a) *Législation et procédure de l'adoption interne et internationale, en France*, COPES, Paris, 13 novembre 2014. Durée: 4 jours. Pour plus d'infos: <http://www.copes.fr>.
- **Pays-Bas:** *International Conference 25 Years CRC*, The Department of Child Law of Leiden University, Leiden, 17-19 novembre 2014. Pour plus d'infos: <http://law.leiden.edu/organisation/private-law/child-law/25yearsCRC/>.
- **Royaume-Uni :** *Communicative openness in adoption: A day with Dr David Brodzinsky*, BAAF, Londres, 19 novembre 2014. Pour plus d'infos: <http://www.baaf.org.uk/training/all-events/2014-11-19t000000-0>.

Le SSI/CIR exprime sa gratitude aux gouvernements (y compris de certains Etats fédérés) des pays suivants pour leur soutien financier dans la réalisation de ce Bulletin : Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Australie, Belgique, Canada, Chypre, Danemark, Espagne, Finlande, France, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Nouvelle Zélande, Pays-Bas, Suède, Suisse.

